

Conformité & Contrôle Interne 2017 dans l'Industrie Financière

Marie Collin
Groupe BPCE

Evelyn TORTOSA
CNP Assurances

Christiane LEGAT
Crédit Immobilier de
France

Rodolphe ANDRIEU D'IRAY
Crédit Agricole S.A.

Jean-Marc GUYTEAU
BNP Paribas
Securities Services

Frédéric ECHENNE
FinancialCrimeConsulting

- De la cartographie des risques au reporting : quelle mise en œuvre ?
- Contrôle interne, contrôle permanent, contrôle périodique, conformité : quelles spécificités, complémentarités, coordination ?
- Délégation d'une fonction de conformité et contrôle : comment optimiser son efficacité tout en contrôlant les risques ?
- Piloter le contrôle interne : Quels indicateurs ?
- Les enjeux du pilotage d'une fonction Conformité globale
- Directive Distribution en Assurance : quels impacts à prévoir sur les pratiques des intermédiaires et des assureurs ?

contact@eri-institute.eu

+33 6 14 34 04 75

www.conferences-institute.eu

www.eri-institute.eu

agenda

- 08:30 accueil des participants
- 09:00 **Contrôle interne, contrôle permanent, contrôle périodique, conformité ...**
Christiane LEGAT, Directrice de l'inspection générale et de l'audit – Crédit Immobilier de France
- Quelles spécificités ?
 - Quelles complémentarités ?
 - Quelle coordination ?
- 10:00 **De la cartographie des risques au reporting**
Rodolphe Andrieu-d'Iray, Directeur adjoint OFAC compliance program – Crédit Agricole S.A.
- Quels sont les outils à mettre en place pour le pilotage des risques et de la conformité ?
 - Comment formaliser l'existant : Une tâche chronophage
 - Best practices des méthodes et outils
- 11:00 pause-café
- 11:30 **Délégation d'une fonction de conformité et contrôle**
Jean-Marc GUTEAU, Chief Compliance Officer – Comex Member – BNP Paribas Securities Services
- Quels choix opérés ?
 - Quels dispositifs de surveillance, contrôle et pilotage mettre en place ?
 - Quels bénéfices/risques ?
- 12:30 déjeuner
- 14:00 **L'encadrement du risque de corruption : *compliance* et *vigilance***
Frédéric ECHECNE, Conseiller juridique – PhD FinancialCrimeConsulting
- Contexte : une aggravation des risques répressifs (aperçu du risque de corruption)
 - Mise en place du programme anti-corruption (normes ISO 3700 / lignes directrices du SCPC 2015/ loi sur la transparence / loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères donneuses d'ordre...)
 - AFA (Agence Française Anticorruption) : missions et attributions
- 15:00 **L'intervention de la conformité en matière de corruption**
Evelyn TORTOSA, Directrice de la conformité – CNP Assurances
- Les nouvelles règles contenues dans la loi Sapin 2
 - Mise en place d'une politique anti-corruption et des documents associés
 - Politique de cadeaux et avantages
 - Spécificités liées à la collaboration avec des agents publics, fonctionnaires ou autres personnes politiquement exposées.
- 16:00 pause-café
- 16:30 **Directive Distribution, Contrôle des pratiques commerciales, Contrôle ACRP... : quels impacts à prévoir sur l'exercice de la fonction conformité ?**
Marie COLLIN, Directeur Conformité Assurances – Groupe BPCE
- Quels impacts concrets pour les intermédiaires comme pour les assureurs ? Quel changement de la définition du périmètre réglementé ?
- Règles de bonne conduite : quelles nouveautés en matière d'information, de conseil et de transparence de la rémunération ?
 - Gouvernance produit : comment identifier un marché cible et le contrôler ?
- 17:30 fin du séminaire

pourquoi participer ?

La conformité est devenue un sujet clé pour les acteurs de l'Industrie Financière !

Le poids que représentent les obligations de conformité peut-être interprété en termes de coût : coût de la veille réglementaire, coût de l'organisation à mettre en place (pour se mettre en conformité, pour former, pour contrôler), coût lié aux sanctions

Mais la conformité peut également être perçue comme étant une source d'opportunité pour l'entreprise : choix stratégiques, remise en cause organisationnelle (revue des processus), élévation du niveau de culture de la compliance, avantage concurrentiels durables, image auprès du public

C'est à se demander dans quelle mesure la conformité peut devenir un facteur de performance !

Alors, contrainte absolue ou source d'opportunité pour les institutions financières ?

Durant cette journée, à travers une alternance d'exposés et de débats sur des thèmes définis en étroite collaboration avec les intervenants, Arrow Institute vous propose d'aborder les thèmes suivants :

- De la cartographie des risques au reporting : quelle mise en œuvre ?
- Contrôle interne, contrôle permanent, contrôle périodique, conformité : quelles spécificités, complémentarités, coordination ?
- Délégation d'une fonction de conformité et contrôle : comment optimiser son efficacité tout en contrôlant les risques ?
- Piloter le contrôle interne : Quels indicateurs ?
- Les enjeux du pilotage d'une fonction Conformité globale

L'objectif de ce séminaire est de cristalliser les avancées sur les méthodes, outils et organisation de la conformité sous forme de retours d'expérience sur des cas concrets dans l'Industrie Financière.

public concerné

Au sein de l'ensemble des métiers de l'industrie financière (Banque de détail, BFI, Asset Management, Banque Privée, Services aux Investisseurs, Assurance) :

- Responsables de la conformité / Compliance officers
- Déontologues
- Responsables LAB/LCFT
- RCCI, RCSI
- Responsable des risques / Risk managers

méthode de travail

- Documentation remise à chaque participant au début de la formation
- Présentations définies en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes les plus exigeantes
- Alternance d'exposés et de débats garantissant une véritable interactivité
- Des pauses permettent des contacts privilégiés avec les intervenants

objectifs pédagogiques

- Comprendre les impacts de la régulation financière sur la place européenne
- Appréhender la démarche de recensement des risques de conformité potentiels
- Maîtriser la prise en compte des risques croissants de non-conformité
- Evaluer la non-conformité résiduelle
- Optimiser l'utilisation des outils de la conformité (évaluation, reportig)
- Appréhender l'accompagnement au changement et formation du personnel
- Maîtriser les responsabilités pénales des entreprises et de leurs collaborateurs (benchmark des sanctions)
- Des pauses permettent des contacts privilégiés avec les intervenants



Conformité et Contrôle Interne dans l'Industrie Financière

23 MARS 2017 – Paris – hôtel Renaissance Arc de Triomphe

Frais d'inscription	avant le 1er janvier 2017	avant le 15 février 2017	après le 15 février 2017
1er inscrit	790 euros HT	990 euros HT	1190 euros HT
2ème inscrit	590 euros HT	790 euros HT	990 euros HT
3ème inscrit	390 euros HT	560 euros HT	790 euros HT

Participant (en MAJUSCULE)

 M. Mme Mlle

Prénom _____

Nom _____

Société _____

Fonction _____

Téléphone _____

E-mail _____

Adresse _____

mode d'inscription

Par e-mail : contact@eri-institute.eu

Par courrier : ERI Consulting : 6, rue René Coche – 92170 Vanves – France

Cachet de l'entreprise + signature

Facturation (en MAJUSCULE)

 M. Mme Mlle

Prénom _____

Nom _____

Société _____

Fonction _____

Téléphone _____

E-mail _____

Adresse _____

Numéro de TVA intracommunautaire

mode de paiement

- Ci-joint un chèque de _____ EUROS à l'ordre de ERI Consulting et à adresser à ERI Consulting, 6 rue René Coche – 92170 Vanves – France
- Virement bancaire à l'ordre de ERI Consulting
Banque : La Banque Postale
Compte : 20041 01012 5086918Z033 73
IBAN : FR49 2004 1010 1250 8691 8Z03 373
BIC : PSSTFRPPSCE

Dès réception de l'inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de convention de formation simplifiée. Une convocation sera transmise au participant 10 jours avant la formation. Chaque inscription est strictement personnelle. Celle-ci comprend l'accès au séminaire, toute la documentation, les pauses ainsi que les déjeuners.

Annulation : en cas de désistement 1 mois (dates calendaires) avant la date du séminaire, les droits de participation seront remboursés intégralement. Après cette date, aucun remboursement ne sera pratiqué, mais un remplacement pour l'inscription reste possible. Toute annulation devra être notifiée par écrit auprès de contact@eri-institute.eu

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles par courrier ou auprès de contact@eri-institute.eu sur simple demande.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mail à : contact@eri-institute.eu. Il vous est également possible de nous envoyer un courrier à l'adresse suivante : ERI Consulting – 6, rue René Coche – 92170 Vanves.